



Les familles monoparentales et les jeunes, les plus exposés à la pauvreté en Moselle

En 2014, 143 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Moselle, soit une sur sept. Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans les communes les plus peuplées du département. À l'inverse, le niveau de vie est plus élevé à l'ouest, mais la répartition des richesses y est beaucoup plus inégalitaire. Les personnes seules, et plus particulièrement les femmes, sont plus exposées à la pauvreté, ainsi que les jeunes ménages. Les prestations sociales permettent un gain de niveau vie qui varie de 31 % à 64 % selon les territoires. La Moselle compte 166 700 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, soit une personne sur six. La part des allocataires selon le type de prestation est globalement proche de celle du Grand Est, mais varie au sein de ses territoires « Moselle Solidarités ».

Le nombre des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire a fortement augmenté entre 2010 et 2015 (+ 18 500 ayants-droits), mais, comme dans les départements alsaciens, leur part dans la population est bien inférieure à celle observée dans les autres départements du Grand Est.

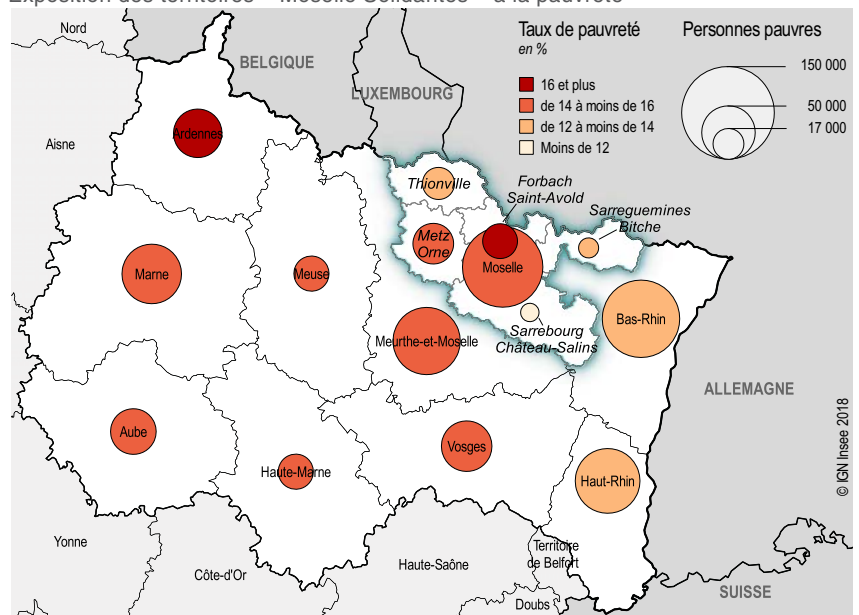
Nicolas Deboudt, Dominique Kelhetter, Insee

La Moselle compte 143 000 personnes pauvres en 2014 qui vivent avec moins de 1 020 euros par mois et par unité de consommation (UC), soit 14,3 % de l'ensemble de sa population. Ce taux de pauvreté est comparable à celui de la région (14,2 %), plaçant la Moselle au 6^e rang des dix départements du Grand Est. Le taux de pauvreté s'échelonne ainsi de 12,4 % dans le Bas-Rhin à 19,4 % dans les Ardennes. En France métropolitaine, il s'établit à 14,7 %.

Le niveau de vie médian des Mosellans est quasi identique à celui des habitants du Grand Est. La moitié de la population dispose de moins de 1 700 euros par mois et par unité de consommation, soit 20 403 euros par an. Il est le plus élevé dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin (respectivement 21 647 et 21 963 euros) et le plus faible dans les Ardennes (18 311 euros). Le niveau de vie médian des Mosellans en situation de pauvreté est similaire à celui

1 Une pauvreté accrue dans le centre de la Moselle

Exposition des territoires « Moselle Solidarités » à la pauvreté



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

des autres départements de la région. La moitié de la population pauvre vit avec moins de 810 euros par mois et par UC.

Des niveaux de vie plus dispersés dans le Territoire de Thionville et à Metz-Orne

En 2014, les principaux indicateurs de pauvreté du département de la Moselle sont proches, voire identiques, à ceux de la région Grand Est, mais moins bien orientés que ceux de France métropolitaine.

À l'échelon infra-départemental, dans les territoires « Moselle Solidarités », la situation est très contrastée (figure 1). Le taux de pauvreté varie de 11,6 % (Sarrebouurg - Château-Salins) à 16,8 % (Forbach-Saint-Avold). Dans ce dernier, le revenu médian est inférieur de 2 600 euros à celui du Territoire de Thionville, où il est le plus élevé de Moselle (21 600 euros). Le niveau de vie est globalement plus élevé autour du Sillon Mosellan et à la frontière luxembourgeoise. Dans l'ouest du département, les inégalités sont plus marquées. Le niveau de vie des 20 % les plus aisés est 4,6 fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes dans le Territoire de Thionville et 4,4 fois dans le territoire de Metz-Orne. Ce rapport est le plus faible à Sarrebouurg - Château-Salins (3,3). Le Territoire de Thionville est aussi le territoire où l'intensité de la pauvreté est la plus forte, le niveau de vie des plus pauvres y étant le plus éloigné du seuil de pauvreté (figure 2).

La pauvreté est importante dans les pôles urbains, davantage dans les petits pôles (21 % de personnes pauvres) que dans les grands (17,6 %). Les couronnes périurbaines sont les moins touchées avec un taux de pauvreté de 7 %.

Un tiers des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté

Quel que soit l'échelon territorial en Moselle, les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté. Près d'un tiers d'entre elles sont en dessous du seuil de pauvreté, comme dans le Grand Est. Cette part atteint 35 % dans le Territoire de Forbach-Saint-Avold et elle est la plus faible dans celui de Sarrebouurg - Château-Salins (29 %). En Moselle, leur niveau de vie est en conséquence plus faible que celui des autres types de ménages, soit 5 000 euros de moins par an et par UC.

Parmi les personnes seules, 16 % sont pauvres. Le taux de pauvreté est aussi élevé chez les femmes seules que chez les hommes seuls dans le département. Le risque de basculer dans la pauvreté est accru pour les femmes, en raison d'un accès à l'emploi et de revenus d'activité moindres. Ces différences de carrière ont des

2 Les inégalités de niveau de vie plus fortes dans le Territoire de Thionville

Principaux indicateurs de dispersion du niveau de vie

	Q3 - Q1	D9 / D1	S80/S20	Indice de Gini	Intensité de la pauvreté (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres
Moselle	12 483	3,41	4,17	0,28	20,7	14,3	143 000
Forbach-Saint-Avold	10 911	3,17	3,82	0,26	19,7	16,8	38 300
Sarrebouurg - Château-Salins	9 984	2,76	3,32	0,24	17,7	11,6	10 500
Sarreguemines - Bitche	11 378	3,10	3,77	0,26	19,7	13,0	12 700
Metz-Orne	13 265	3,54	4,36	0,29	20,9	14,4	50 400
Territoire de Thionville	14 617	3,75	4,58	0,29	23,2	13,3	31 200
Grand Est	12 280	3,39	4,16	0,28	20,5	14,2	758 000
Métropole	12 650	3,52	4,42	0,29	21,0	14,7	9 205 100

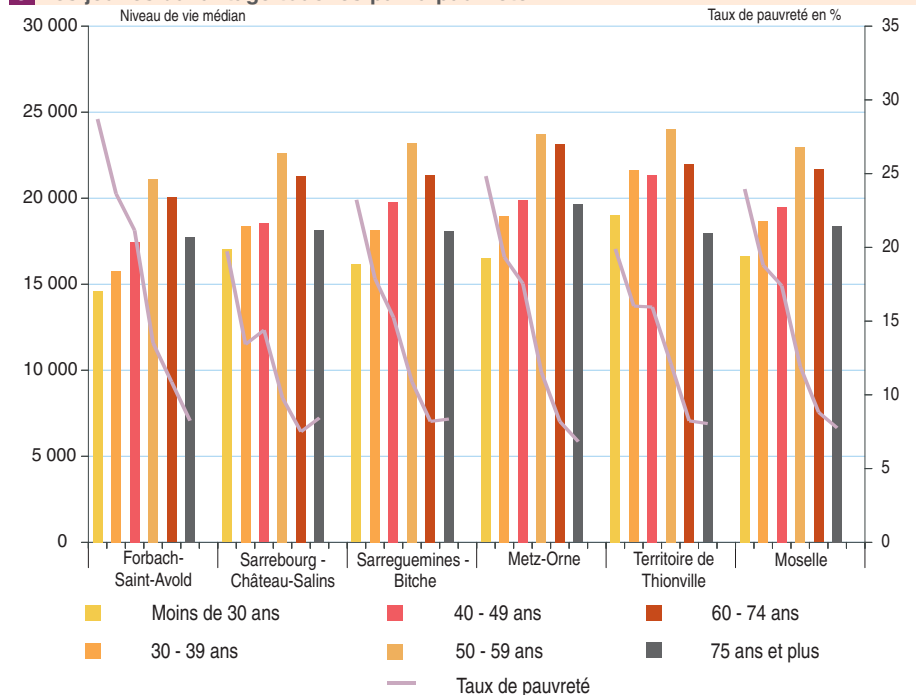
L'écart interquartile Q3-Q1, le rapport interdécile D9/D1, le ratio S80/S20 et l'indice (ou coefficient) de Gini mesurent la dispersion d'une distribution, du revenu par unité de consommation (UC) ici. Les premiers considèrent l'écart ou le rapport entre le haut et le bas de la distribution, le ratio S80/S20 rapporte la masse des revenus détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres, et le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalité variant entre 0 (égalité parfaite) et 1. L'intensité de la pauvreté mesure quant à elle l'éloignement du niveau de vie de la population pauvre au seuil de pauvreté.

Lecture : en Moselle, les 20 % d'individus les plus riches détiennent 4,17 fois ce que détiennent les 20 % les plus pauvres (S80/S20), le revenu des 10 % d'individus les plus riches est supérieur à 3,41 fois le revenu des 10 % les plus pauvres (D9/D1), les inégalités de niveau de vie sont équivalentes à celle du Grand Est (indice de Gini). Le revenu médian de la population sous le seuil de pauvreté est égal à 79,3 % de ce seuil (100-intensité de la pauvreté).

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans-abris.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014.

3 Les jeunes davantage touchés par la pauvreté



Lecture : dans la zone de Forbach-Saint-Avold, le niveau de vie médian dans les ménages dont le référent fiscal à moins de 30 ans s'élève à 14 616 euros par unité de consommation et le taux de pauvreté à 28,7 %. Le niveau de vie médian dans les ménages dont le référent fiscal à 75 ans et plus est de 17 746 euros par unité de consommation et le taux de pauvreté de 8,2 %.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans-abris.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

conséquences jusqu'à leur retraite. En Moselle, la retraite moyenne des femmes est la plus basse du Grand Est alors que chez les hommes, elle est légèrement supérieure. Le revenu annuel médian des hommes est 2 400 euros plus élevé que celui des femmes.

Dans les territoires « Moselle Solidarités », le taux de pauvreté des hommes vivant seuls est le plus important à Metz-Orne (16,6 %). C'est dans ce territoire au contraire que celui des femmes vivant seules est le plus faible (14,5 %). C'est à Forbach-Saint-Avold,

territoire où la part des femmes sans profession est la plus élevée du département, que la pauvreté est la plus présente pour les femmes seules (18,6 %) et à Sarrebouurg - Château-Salins qu'elle est la plus faible pour les hommes seuls (14,8 %). Le niveau de vie est toutefois plus hétérogène pour les hommes quel que soit le territoire considéré.

Dans le département, le rapport entre les revenus des 20 % les plus aisés et ceux des 20 % les plus modestes est de 4,7 pour les hommes seuls, contre 3,6 pour les femmes.

Le taux de pauvreté décroît avec l'âge. Dans la population des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans, une personne sur quatre est pauvre et près d'une sur trois chez les 18-25 ans. Le chômage et la précarité des emplois occupés en sont les principales raisons. Bien que les jeunes ménages de Moselle soient un peu moins touchés par la pauvreté que la moyenne régionale (- 0,8 point), leur niveau de vie reste inférieur à celui des autres ménages. Le niveau de vie médian croît avec l'âge, il atteint son maximum entre 50 et 59 ans avec 22 500 euros par UC puis recule avec le passage à la retraite tout en se maintenant au-dessus du niveau de vie des moins de trente ans.

Au sein des territoires « Moselle Solidarités », la pauvreté touche inégalement les plus jeunes. À Forbach-Saint-Avold, trois jeunes sur dix sont pauvres. L'amplitude du taux de pauvreté des moins de 30 ans avec celui des plus âgés est la plus importante (+ 20 points). En outre, leur niveau de vie est le plus bas du département. Les jeunes sont moins touchés dans les zones de Sarrebourg - Château-Salins et du Territoire de Thionville (respectivement 19 % et 20 %). Dans le Territoire de Thionville, le niveau de vie médian des plus jeunes est supérieur de 610 euros à celui des plus âgés. C'est une exception puisque dans tous les autres territoires, les moins de 30 ans ont un niveau de vie moindre que leurs aînés. L'écart est parfois considérable : dans le territoire de Metz-Orne, le différentiel est supérieur à 3 000 euros par an et par UC.

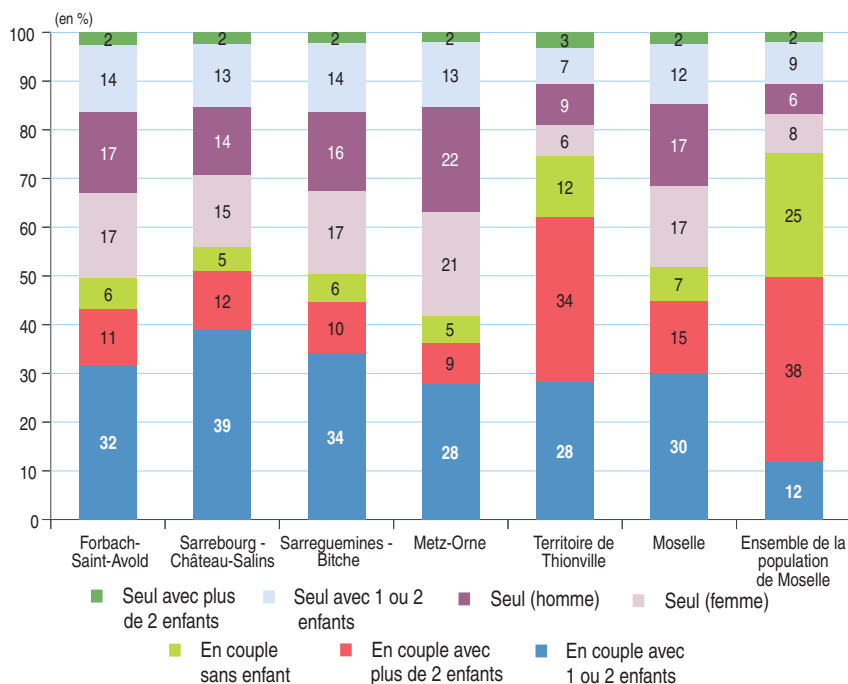
Malgré les prestations sociales, le niveau de vie de Forbach-Saint-Avold reste bas

Les prestations sociales et les prélèvements obligatoires réduisent les écarts de revenus dans la population. Avant redistribution, le revenu déclaré des 10 % des ménages les plus modestes est inférieur à 7 200 euros par UC. Après redistribution, le revenu disponible (*définitions*) atteint alors 10 800 euros par UC, soit une amélioration de 3 600 euros. En revanche les prélèvements obligatoires diminuent le revenu des 10 % des ménages les plus aisés de 1 800 euros. Les familles monoparentales et les jeunes ménages sont les plus soutenus par les transferts sociaux, le premier décile des revenus étant respectivement multiplié par dix et par trois.

Parmi les ménages les plus modestes, l'accroissement moyen du niveau de vie résultant des transferts socio-fiscaux est légèrement inférieur à celui observé dans le Grand Est (49,8 % pour 51,1 %). Toutefois, dans les territoires « Moselle Solidarités », le bénéfice des avantages sociaux varie beaucoup : de + 31 % pour la zone de

4 Dans le territoire de Metz-Orne, 43 % des allocataires vivent seuls

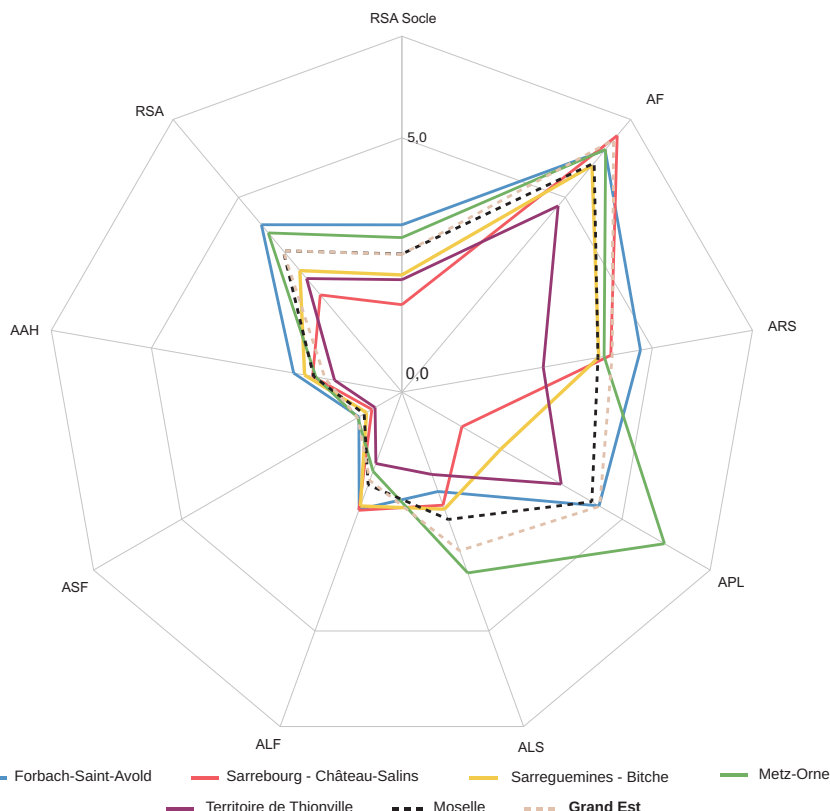
Part d'allocataires selon la structure familiale



Sources : exploitation des données CAF 2015, recensement de la population 2014.

5 Part plus importante des bénéficiaires des allocations logements dans le territoire de Metz-Orne

Part d'allocataires par prestation dans les zones « Moselle Solidarités » (en %)



Lecture : en Moselle (tirets noirs), 3,6 % de la population bénéficiaire du RSA, proportion identique à la région Grand Est (tirets gris). Dans le territoire « Moselle Solidarités » de Forbach-Saint-Avold (ligne bleue), cette part y est la plus élevée (4,3 %) et dans celui de Sarrebourg - Château-Salins (ligne rouge), elle y est la plus faible (2,5 %).

Source : Insee, exploitation des données CAF 2015.

Sarrebourg - Château-Salins à + 64 % pour celle de Forbach-Saint-Avold. Malgré cette redistribution, la zone de Forbach-Saint-Avold conserve un niveau de vie inférieur

de 1 400 euros à celle de Sarrebourg (dont le niveau de vie des 10 % des ménages les moins aisés est le plus haut) et de 600 euros par rapport au département.

Comparée à l'échelon départemental, la structure de la population par âge est homogène au sein des différents territoires « Moselle solidarités ». Les jeunes de 15 à 29 ans sont toutefois un peu plus nombreux dans la zone de Metz-Orne (20 % pour 18 %), tandis que dans celle de Sarreguemines - Bitche, ce sont les résidents âgés de 40 à 59 ans (24 % pour 22 %).

Entre 2009 et 2014, la population mosellane augmente de 0,1 % par an. Ce sont les tranches d'âge les plus élevées qui contribuent le plus à cette tendance. Au sein des territoires « Moselle solidarités », seul le Territoire de Thionville gagne des habitants et donne une certaine dynamique démographique au département : la population y augmente de 0,5 % en moyenne par an. Dans les quatre autres territoires, le nombre de seniors progresse, mais moins vite que ne diminuent les populations jeunes, et la population décroît.

Quel que soit l'âge, le niveau d'études fait apparaître deux groupes de territoires en Moselle. L'un est formé par Forbach-Saint-Avold, Sarrebourg et Sarreguemines, où la part des non-diplômés atteint en moyenne 39 % de la population, 4 points de plus que dans le département. L'autre comprend Metz-Orne et le Territoire de Thionville, dans lesquels la proportion de diplômés du

supérieur va jusqu'à 27 %, pour une moyenne départementale de 22 %.

En Moselle, le taux de chômage s'établit à 11,7 %. Chez les jeunes âgés de 18 à 25 ans, il est en moyenne deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la population active. Il varie de 22,5 % dans la zone de Sarrebourg à 35,4 % dans celle de Forbach-Saint-Avold (23,2 % dans le département).

Les employés et les ouvriers sont plus nombreux à l'est du département. Dans les territoires de Forbach-Saint-Avold, Sarrebourg - Château-Salins et Sarreguemines - Bitche, ces catégories socio-professionnelles représentent plus de 60 % de la population active (respectivement 63,5 %, 62,4 % et 61,8 %), en lien avec un tissu productif lié à la sidérurgie et l'industrie en général. Dans l'ouest, un quart des actifs du territoire de Metz-Orne font partie des professions intermédiaires.

Dans l'ouest du département, les commerces et les services occupent près d'un actif sur deux. Dans les territoires de Forbach-Saint-Avold et de Sarreguemines, un quart des actifs travaillent dans l'industrie. C'est dans la zone de Sarrebourg que la proportion d'actifs dans l'agriculture est la plus élevée (3 %).

Le Territoire de Thionville, moteur démographique

Évolution de la population entre 2009 et 2014 et contribution selon l'âge



Lecture : dans le Territoire de Thionville, la population augmente de 0,53 % en moyenne annuelle. L'évolution due aux personnes âgées de 75 ans et plus est de + 0,22 point, quand la contribution des individus âgés de 15 à 29 ans est de - 0,12 point.

Source : Insee, recensement de la population 2014.

Dans le Territoire de Thionville, beaucoup d'allocataires en couples avec enfants

La Moselle compte 166 700 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit 16,0 % de sa population, un peu en dessous du niveau régional et métropolitain (16,9 % et 17,6 %). La part d'allocataires varie de 13,1 % dans le Territoire de Thionville à 18,6 % à Metz-Orne.

En Moselle, un allocataire sur deux se déclare en activité et 14 % au chômage, situation relativement similaire dans l'ensemble des territoires « Moselle solidarités ». C'est la structure familiale des allocataires qui diffère selon les territoires : si celle de Forbach-Saint-Avold, Sarrebourg - Château-Salins et Sarreguemines - Bitche est proche de la moyenne départementale (figure 4), elle s'en écarte à Metz-Orne et dans le Territoire de Thionville. En effet, le premier présente une très forte proportion d'allocataires vivant seuls (43 %), et le second, la plus forte part de couples avec enfants (62 %).

Les allocataires peuvent percevoir plusieurs allocations. La répartition des allocations par types est globalement comparable en Moselle et dans le Grand Est (figure 5), même si le département compte un peu moins d'allocataires percevant les Allocations Familiales (AF) et l'Allocation de Logement Social (ALS). La part de bénéficiaires de ces deux allocations ainsi que de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et du Revenu de Solidarité Active (RSA) est particulièrement peu élevée dans le Territoire de Thionville. Le taux de pauvreté y est en effet plus faible et le niveau de vie des familles avec enfants supérieur de 1 800 euros à la moyenne départementale.

Deux autres territoires « Moselle Solidarités » se démarquent particulièrement. Dans celui de Forbach-Saint-Avold, où le niveau de vie est le plus faible de Moselle, la proportion d'allocataires bénéficiant de l'ARS, du RSA et de l'ALF est supérieure au niveau départemental (+ 0,8, + 0,7 et + 0,6 point). À Metz-Orne, territoire qui regroupe 42 % de la population des 18-25 ans du département, la part de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) et de l'ALS y est plus importante (respectivement + 1,7 et + 1,1 points).

CMU-C : moindre proportion de bénéficiaires en Moselle, mais en hausse

En 2015, le département de la Moselle compte 66 600 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), en progression de 6,7 % en moyenne par an entre 2010 et 2015, bien plus qu'au niveau régional et métropolitain

Les principales prestations sociales de la CAF

- RSA Revenu de solidarité active
- RSAs RSA Socle
- AAH Allocation Adulte Handicapé
- AF Allocations Familiales
- ALF Allocation de Logement Familiale
- ALS Allocation de logement social
- APL Aide Personnalisée au Logement
- ARS Allocation de Rentrée Scolaire
- ASF Allocation de Soutien Familial

(+ 5,5 % et + 4,9 %). La Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont ceux où le nombre de bénéficiaires du Grand Est a le plus augmenté. À titre de comparaison, le nombre de bénéficiaires progresse de 5,5 % dans le Grand Est et de 4,9 % en France métropolitaine.

Dans le Grand Est, la part des bénéficiaires dans la population est de 6,9 %, proche de la métropole (7,1 %). C'est dans les Ardennes qu'elle est la plus élevée (10,5 %) et en

Moselle et dans les départements alsaciens qu'elle est la plus faible (6,2 % et 5,9 %). Selon une hypothèse réaliste, le régime local d'assurance maladie, spécifique à ces départements influencerait sur ces résultats. En effet, le taux de recours à la CMU-C (*définitions*) y est inférieur à 60 % en 2013 pour 64,8 % dans le Grand Est.

Dans les territoires « Moselle Solidarités », les ayants-droits se concentrent à Metz-Orne et à Forbach-Saint-Avold (40,6 % et

28,5 %). Les personnes de moins de 18 ans représentent 41,2 % des bénéficiaires, cette part variant de 39,3 % dans le Territoire de Thionville à 43 % à Forbach-Saint-Avold. ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est et le département de la Moselle.

Définitions

Les territoires « **Moselle Solidarités** » sont des zones géographiques configurées au sein du département de la Moselle par la Direction de la Solidarité dans le cadre d'une récente réorganisation territoriale des services de l'action sociale départementale. Il s'agit de cinq territoires de tailles différentes : Forbach-Saint-Avold, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche, Metz-Orne et le Territoire de Thionville.

La **CMU-C** donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour bénéficier de la CMU-C, il faut remplir trois conditions : résider en France de manière régulière et de manière stable, et avoir des ressources inférieures à un plafond. Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois. Le plafond de ressources varie selon le lieu de résidence et la composition du foyer.

Le **Taux de recours à la CMU-C** rapporte le nombre de bénéficiaires et les nombres de personnes éligibles à la CMU-C.

Revenu disponible : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Revenu déclaré : Le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n°2042. Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des

pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n°2042 et soumis à prélèvement libératoire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations). Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG).

Unités de consommation : généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unité de consommation aux enfants de moins de 14 ans.

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

L'**intensité de la pauvreté** (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication

Joël Creusat

Rédaction en chef

Jacques Marty

ISSN 2492-4547

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Kuhn C., Mironova E., Villaume S., « Malgré les transferts sociaux, les disparités de niveau de vie restent fortes dans les villes », *Insee Analyses Grand Est* n° 54, novembre 2017.
- Argouac'h J., Cazenave-Lacrouts M.-C., « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- Auger E., Ducharme T., Villaume S., « Les retraites des femmes nettement inférieures à celles des hommes », *Insee Analyses Grand Est* n° 37, mars 2017.
- Tillate A., « 327 000 personnes pauvres en Lorraine », *Insee Analyses Lorraine* n° 24, juin 2015.
- Richet D., « Un Mosellan sur sept vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Analyses Lorraine* n° 4, septembre 2014.
- Richet D., « Bas salaires : près d'un quart des salariés mosellans », *Insee Analyses Lorraine* n° 5, septembre 2014.

